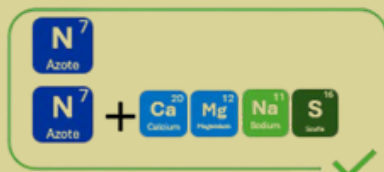


RAPPEL DU DISPOSITIF DE L'ETAT

Aide forfaitaire de 50 €/T d'engrais éligibles, majorée à 70 €/T sous certaines conditions

Montant minimal de l'aide : 750 €

Engrais minéraux éligibles



Ammo, Urée, Solution azotée (Norme NFU 42-001-01)

Guichet aide (dépôt demande) via

Cliquer sur le logo



Ouverture du guichet le 01/08/2026

1. Situation de l'exploitant

	Montant de l'aide	Plafond de l'aide	Conditions d'éligibilité / pièces justificatives
Cas général	Aide standard de 50 €/T majorée à 70 €/T si TD $\geq$ 10 %	50 % du tonnage d'engrais azotés simple achetés en 2025 ou durant le dernier exercice clos en 2025	Exploitant agricole, GAEC, EARL ou tout autre structure exerçant une activité agricole Facture(s) d'achat d'engrais entre 01/06/26 et le 30/09/26 Preuve de paiement : relevés compte bancaire de l'exploitant
Jeunes agriculteurs (JA)	Eligible automatiquement à la majoration	idem cas général	en complément du cas général Justificatif statut JA (Arrêté JA, certificat de conformité)
Exploitant installé après le 1/1/25	Eligible automatiquement à la majoration	10 000 €	en complément du cas général Justificatif date installation (attestation MSA)
Agrandissement exploitation (fusion, agrandissement...)	Aide standard de 50 €/t majorée à 70 €/T si TD > 10%	10 000 €	en complément du cas général attestation comptable suivant le modèle défini par FranceAgriMer (repreant l'historique comptable des exploitations)

2. Calcul du "taux de dépendance" (TD)

$$TD = \frac{\text{Charges d'engrais (ou poste engrais et amendements du bilan comptable)}}{\text{Charges d'exploitation totales (hors charges exceptionnelles)}}$$

Si TD $\geq$ 10%, majoration de l'aide à 70 €/T (dans la limite du plafond fixé)

Attestation établie suivant modèle défini par un expert-comptable

3. Calcul du plafond de l'aide (2 options possibles, au choix)

pour déterminer les 50 % du tonnage éligible

- A partir du dernier bilan comptable => [poste 6011 "engrais et amendements" x 70 %] / prix moyen FR engrais azotés simples 2025 (fixé à 393 €/T) (compte de résultat détaillé à fournir lors du dépôt de la demande)
- A partir des factures d'achat d'engrais minéraux azotés simples de l'année civile 2025 (factures à fournir lors du dépôt de la demande)

Plus d'informations : cliquer [ici](#)

